

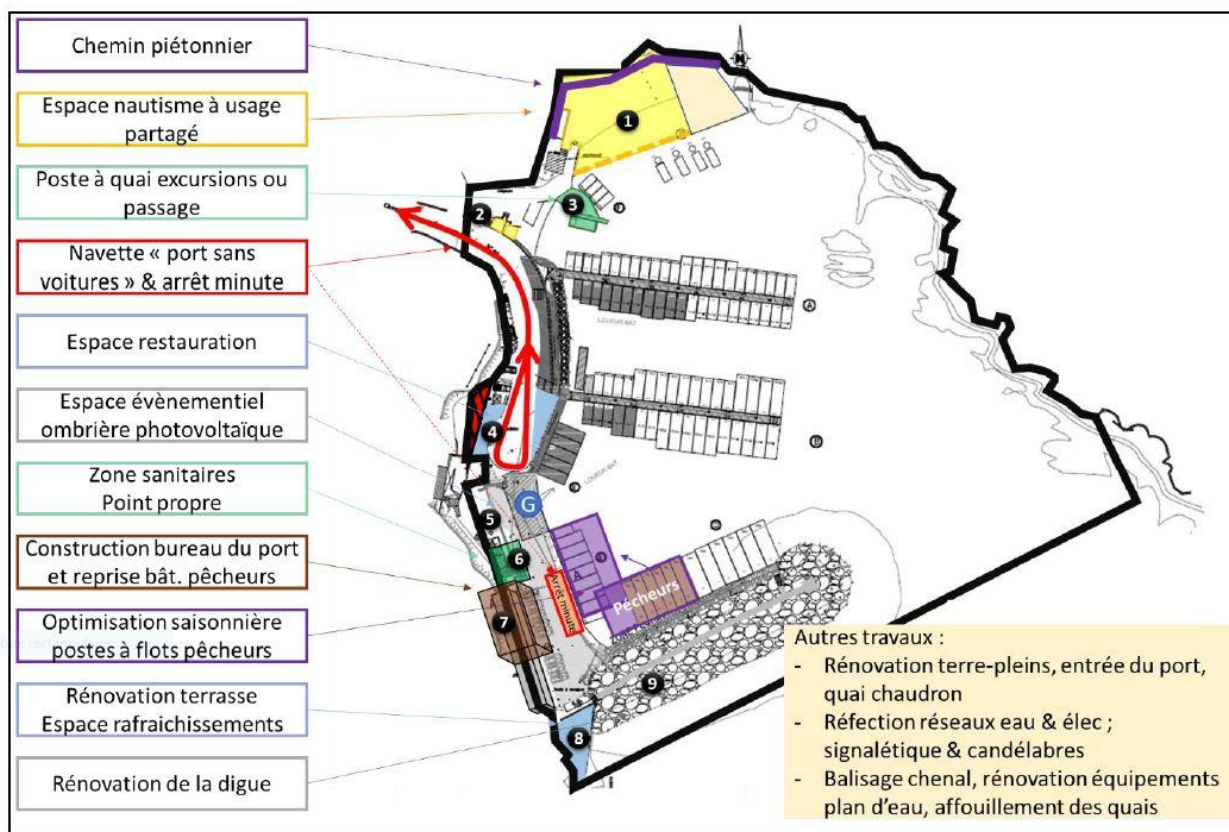
Monsieur le Maire,

Je tiens à vous alerter sur le dossier de gestion et d'exploitation du port du Niel présenté par la CCIV 83.

Après l'avoir obtenu, non sans difficulté, je l'ai analysé.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance du document suivant avant d'entériner toute décision concernant ce site exceptionnel. Alors que je découvre ce dossier, j'apprends qu'il doit être validé dans une semaine seulement !

Je ne vais pas reprendre les nombreux aménagements projetés mais ce plan est indispensable pour appréhender mes remarques et propositions.



Ce projet, est pour moi, incompréhensible et inacceptable. Incompréhensible car nous, acteurs présents sur le site, avons été très satisfaits du déroulement de la mise en sécurité du port, par la CCIV, avec des échanges dès le début de la conception jusqu'à la fin de la réalisation. Là, aucune information, le projet est délivré confidentiellement et officiellement uniquement aux membres du Conseil Portuaire pour approbation quelques jours plus tard.

Inacceptable car ce projet ne prend pas en compte l'implantation du port du Niel dans un site classé bénéficiant d'une démarche Opération Grand Site validée au plan national par le Ministère, et tout ceci dans l'aire d'un Parc National. Nous sommes dans le rare, l'exceptionnel, le site patrimonial à sauvegarder, à valoriser pour le transmettre.

Il ne me semble pas inutile de rappeler que :

« Les actions entreprises dans un Grand Site reposent sur des principes forts qui doivent être admis par tous les partenaires qui s'engagent dans une telle démarche :

- le respect de "l'esprit des lieux" propre à chaque site est à la base de toute intervention sur un Grand Site,
 - un Grand Site a une fonction majeure d'accueil du public et de pédagogie.
 - la fréquentation d'un site doit être compatible avec sa conservation ce qui veut dire que la fréquentation doit être maîtrisée et gérée.
 - les habitants doivent être associés aux projets et à la vie du Grand Site.
 - les retombées économiques du projet doivent bénéficier à l'ensemble du territoire et à sa région ».
- (Grands Sites de France)

D'autre part, l'OGS est proposée pour les sites emblématiques du pays soumis à une fréquentation trop importante. L'enjeu n'est donc pas de réaliser des aménagements provoquant un afflux supplémentaire de personnes mais bien, de sauvegarder, de valoriser l'esprit des lieux de ce site patrimonial magnifique.

Au moment où le Parc National de Port Cros et l'OGS travaillent pour réguler la fréquentation des sites majeurs (Porquerolles, Grand Site « Presqu'île de Giens salins d'Hyères »), la CCIV propose un projet qui a pour objectif de développer la fréquentation touristique du petit port du Niel qui étouffe déjà dans le fonctionnement actuel.

Je suis d'autant plus stupéfait que le CAUE 83 (**Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Département**) a réalisé en 2011, à la demande de la ville, une étude de valorisation patrimoniale et paysagère du port du Niel en concertation avec la Prud'homie, les Amis du Niel et la Partègue.

L'OGS précise la présence de ce document qui doit être pris en compte.

Je me permets de vous rappeler le diagnostic du CAUE 83.

Le Port du Niel

1 - Un petit port traditionnel, tourné vers la mer, dans un écrin sauvage.

Le port du Niel est historiquement un port de pêche. Dans cet espace restreint, l'activité a toujours existé et perdure grâce à la volonté des locaux. Le port ne pouvant accueillir de forts tonnages, la pêche restera obligatoirement traditionnelle et intime. Cette activité doit être soutenue et mise en valeur. **Elle est l'âme du port, et la garantie d'une occupation annuelle.**

Situé à l'extrême Sud du Var, tourné vers la mer, exposé aux vents du Sud, ancré dans une anse d'aspect sauvage (pinède, falaises schisteuses plissées) bien que résidentielle, **ce port est fortement caractérisé par son environnement naturel et ne peut être considéré ni réaménagé comme port de plaisance, touristique moderne.** Les éléments naturels doivent être mis en valeur (la mer, la pinède, le schiste) et raccordés les uns aux autres.

2 - Une relation humaine historique, forte et structurante entre les pêcheurs locaux, M. Renault et le site naturel.

L'installation de l'industriel Renault sur l'Escamboabar a provoqué une évolution du port en matière d'aménagement. L'industriel a tant aimé le site qu'il a tissé des relations fortes avec les pêcheurs locaux et les a aidés dans leur activité en aménageant des installations à leur intention.

Il a, dans sa démarche, pris soin de respecter la nature du site et explicitement demandé d'utiliser la pierre de schiste pour les constructions. Aidant à la pérennisation de l'activité de pêche tout en préservant le site, le personnage est pour toujours lié au port du Niel. La réhabilitation doit se faire dans l'esprit de ses principes (qui sont ceux du développement

durable bien avant l'emploi de cette terminologie) et dans la mesure du possible mettre en valeur son empreinte.

3- *Un besoin largement exprimé de réhabilitation raisonnée.*

Qu'il s'agisse des vœux des locaux , et en particulier de l'association « les Amis du Niel », des pêcheurs et de « la Partègue » très concernés par l'avenir du Port du Niel, ou qu'il s'agisse des collectivités au travers du projet Opération Grand Site et des Concours sur la mémoire des ports, la volonté est clairement exprimée de réaliser sur le port du Niel une réhabilitation raisonnée.

Nous entendons par là, la conservation de l'esprit des lieux, tant en fonctionnalité et en activité économique, qu'en termes de qualité paysagère, sans oublier la valorisation du site dans une optique de tourisme maîtrisé.

Il s'agit ainsi de penser la restauration en affirmant la place de l'activité pêche et en maintenant la possibilité d'une activité saisonnière de plaisance et de baignade.

4- *La reconquête des espaces et des perceptions*

L'analyse paysagère du site fait apparaître un certain « étouffement » du site, une utilisation des espaces devenue anarchique et gâchant la perception en particulier de la mer et des éléments patrimoniaux.

Il nous paraît essentiel de retrouver le lien du port vers la mer, de dégager les accès routiers et pédestres et d'aménager des espaces libres conséquents tout autant sur l'eau que sur terre.

La simplification des aménagements et la réorganisation des espaces sont nos axes de réflexion.

La pertinence de cette analyse a été confirmée l'année suivante. La Ville et les associations les Amis du Niel et la Partègue ont remporté le premier prix toutes catégories au Concours International « Mémoire des Ports d'Europe » en présentant le dossier « **Les petits ports d'intérêt patrimonial de la presqu'île de Giens** ». Nous avons été félicités par les 30 villes littorales candidates qui ont reconnu la qualité de ce dossier se basant sur un territoire aux richesses patrimoniales naturelles et culturelles exceptionnelles.

Comment la CCIV a-t-elle pu ignorer ce diagnostic partagé par tous ceux qui reconnaissent le caractère patrimonial du site ? Comment a-t-elle pu élaborer un projet de port commercial bourré d'activités, dans lequel chaque mètre carré est pensé pour développer une activité commerciale alors que le port « étouffe » et qu'il faut libérer des espaces sur l'eau et à terre ? Comment a-t-elle pu concevoir son projet sans prendre pour base ce travail préparatoire réalisé par le CAUE ? Comment a-t-elle pu envisager de profonds changements dans les conditions de travail des pêcheurs sans leur en parler, alors qu'ils sont sur le port tous les jours ? Ils n'acceptent d'ailleurs pas le sort que leur réserve ce projet.

Avec ce projet, le Niel, historiquement port de pêche deviendrait un port de plaisance et d'activités commerciales, une véritable zone commerciale gérée, in fine, par une société commerciale de droit privé.

C'est inenvisageable.

Ce projet de gestion et d'exploitation du port du Niel proposé par la CCIV 83 est plus qu'en désaccord, il est diamétralement opposé au diagnostic du CAUE et à la démarche OGS et choque les habitants qui ont pu en avoir connaissance.

Dans ces conditions la ville doit rejeter la candidature de la CCIV

Vous avez insufflé une dynamique très intéressante dans le domaine du patrimoine maritime qui constitue une richesse encore mal exploitée sur la commune. En effet :

- La Ville accorde la gratuité aux bateaux ayant obtenu le label officiel national BIP (Bateau d'Intérêt Patrimonial). Les bateaux de la Partègue sont accueillis gratuitement au port d'Hyères.
- La Ville paie le demi-tarif accordé par la CCIV pour accueillir les mêmes bateaux durant 2 mois d'été dans le port patrimonial du Niel alors que ceux-ci sont partie intégrante d'un port d'intérêt patrimonial.
- La Ville met à la disposition de la Partègue l'atelier sur le chemin du Béton. Beaucoup de monde, habitants et touristes y rencontrent les bénévoles qui restaurent l'Etoile du Matin, une Gourse de 1876, le quatrième plus vieux bateau de Méditerranée que la Partègue compte mettre à l'eau et fêter au port du Niel, lors de la St Pierre 2020.
- La Ville a qualifié la colline du château « site patrimonial » et des expositions organisées par la Partègue et l'AREVPAM, lors des « Journées Européennes du Patrimoine » accueillent de 1500 à 2000 personnes.
- Avec l'aide de la Ville, les associations de Giens travaillent ensemble pour animer le port du Niel. Les pêcheurs, la Partègue, l'Arbanenco, le COF et le curé de la paroisse organisent chaque année la fête de la Saint Pierre, la fête des pêcheurs en présence d'un représentant de la Ville. Un événement essentiel et incontournable pour le Niel.
- Les pêcheurs du Niel, la Partègue et l'AREVPAM travaillent avec le Parc National de Port Cros et les écoles de Giens sur les AME (Aires Marines Educatives) centrées sur la plage du Niel.
- Les pêcheurs du Niel travaillent avec les scientifiques du Parc National de Port Cros, GIS Posidonie et l'Université d'Aix Marseille sur les ressources marines. Les scientifiques embarquent avec eux.

Toutes ces actions, qui ne sont visiblement pas connues de l'auteur du projet, se font depuis des années, concernent le Niel et son intérêt patrimonial. Elles sont en cohérence avec les objectifs des Grands Sites.

Depuis votre mandature, la Ville s'implique clairement en faveur de la valorisation du patrimoine maritime. Vous avez inauguré, à la Madrague, haut lieu du patrimoine maritime, une plaque en hommage à un défenseur du patrimoine maritime provençal très récemment, le 19 novembre 2019. Je ne comprendrais pas que vous validiez un tel projet qui nuit gravement à la richesse patrimoniale du Niel, le joyau de la presqu'île, quelques jours après, les 28 et 29 novembre 2019.

Ce projet met à mal tout le travail que vous avez entrepris et réussi dans le domaine maritime.

Les personnes, les représentants de plusieurs associations que j'ai pu rencontrer en très peu de temps et la prud'homie des pêcheurs sont également opposés à ce projet.

En vous remerciant pour l'attention que vous aurez portée à ce document, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Patrice Resch